



## Témoignage de Mme Stéphanie Trombetta, Directrice des Ressources Humaines adjointe au Centre Hospitalier Universitaire de Nice

### Pouvez-vous nous parler du dispositif d'accompagnement des agents au CHU de Nice ?

“ Il s'agit d'un dispositif mis en place dans le cadre du **maintien dans l'emploi et du reclassement** de personnes avec des restrictions médicales et pour lesquels des aménagements de postes sont nécessaires ou des reclassements professionnels sont à envisager.”

#### Quelles étapes sont-elles nécessaires ?

“ Il s'agit de :

- réaliser une cartographie des postes pouvant être qualifiés de « plus légers » pour permettre l'intégration d'un agent en situation de handicap
- effectuer un **état des lieux** au niveau de chacun des Pôles du CHU, des agents handicapés ou avec des restrictions médicales
  - proposer un dispositif d'intégration et de suivi. ”



### En quoi consiste ce dispositif ?

- “ Ce dispositif nécessite notamment :
- **des entretiens, bilans et tests** auprès de la psychologue de la DRH,
  - un **accompagnement** sur des formations pour monter le niveau de compétences,
  - l'intervention de l'ergonome du CHU pour observation et réajustement de l'environnement de travail (aides matérielles, techniques). ”

### Avez-vous réussi à mobiliser les différents acteurs ?

“ **Notre action se veut pluridisciplinaire**, associant notamment la DRH, le Référent Handicap (Psychologue de la DRH), le Référent Handicap Adjoint (Adjoint des Cadres du secteur gestion de l'absentéisme et santé au travail), le service de santé au travail, l'encadrement, le service social du personnel, l'ergonome du CHU de Nice. ”

